

GÉNÉRALE DU SOLAIRE

La personne à contacter au sein de Générale du Solaire pour connaître les modalités d'accès à l'enceinte de la Centrale est :

M. Clément SAVERE
07 77 26 71 57
exploitation.mpl@gdsolaire.com

Il est ici précisé que le Prestataire devra mettre en application les obligations prévues dans les lois et règlements en vigueur au moment de la réalisation de la Prestation et notamment, au jour de la signature des présentes, le décret 2008-244 du 07/03/2008. Le décret fixe les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure (Article R4512-6 à R4512-12 du Code du travail) à compter du 07/03/2008.

Les exigences suivantes s'appliquent sur Site :

- obligation de procéder à une inspection commune du Site ;
- en l'absence d'autre intervenant sur Site, le Prestataire devra tenir fermés les portes et portails ou tout autre accès pendant son travail sur Site et lors de son départ ;
- interdiction d'accès à certaines zones et obligation de respecter les zones de stationnement et de circulation (zones signalées au plan de prévention) ;
- interdiction de stationner sur une longue durée dans l'enceinte clôturée de la Centrale ;
- interdiction d'apporter sur Site des produits autres que ceux utiles pour les besoins de la Prestation (notamment produits chimiques) ;
- obligation d'alerter, dans les meilleurs délais, le Client, pour tout accident se produisant sur le Site.

Le Client pourra procéder à des contrôles sécurité inopinés, avertira le Prestataire de tout manquement et se réserve le droit de suspendre la Prestation tant que ces règles ne sont pas respectées.

Le Plan de Prévention est mis à jour annuellement.

Le Prestataire devra respecter les indications du Plan de Prévention, le signer et porter à la connaissance de Générale du Solaire tout comportement non conforme à ces dispositions dont il pourrait avoir connaissance lors de la réalisation de sa Prestation ou toute erreur dont il pourrait s'apercevoir dans le contenu de ce document.

Durée et planning de réalisation de la Prestation :

La prestation est à réaliser au plus tard pour le 31 juillet 2024.

En cas de retard dans la réalisation de sa Prestation non dû à une faute imputable à Générale du Solaire (en ce y compris dans la remise des éventuels rapports ou autres documents), le Prestataire se verra appliquer sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard, non libératoires, d'un montant de 0,5 % du montant total du présent Bon de Commande par jour de retard.

Le montant total des pénalités de retard décrites ci-dessus ne dépassera pas 10 % du montant total du Bon de Commande. Au-delà de ce plafond, Générale du Solaire se réserve le droit de mettre fin à ladite commande *K.P. A.G.* sur simple notification et ce sans préjudice du droit à être indemnisée pour tout dommage qui en résulte.

Montant de la Prestation – Modalités de paiement :

Le montant total de la Prestation effectuée par le Prestataire s'élève à la somme forfaitaire et définitive de :

Quatre cent cinquante euros Hors Taxes (450,00 € H.T.)

majoré de la TVA aux taux légalement en vigueur.

Siège Social

50 rue Etienne Marcel
75002 PARIS
T. +33 (0)1 72 71 59 01

GENERALE DU SOLAIRE

SAS AU CAPITAL DE 2.600.469 €
RCS PARIS : 537 375 875
TVA FR : 53 537 375 875
www.gdsolaire.com

Agence Montpellier
7AC Via Domitia
710 rue de la Rousselle
34740 VENDARGUES

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
1376 - LOUBRESSAC**

BON DE COMMANDE

I. CONDITIONS PARTICULIERES

Référent Prestataire

Société : LES JARDINS DU CAUSSE
Nom : Xavier PARANT
Adresse : 74 RUE DE LA POSTE
46500 ALVIGNAC

Tel : 06 15 67 46 81
e-mail : parant.xavier@free.fr

Référent Générale du Solaire

Nom : Agnès GUILLAUMIE
Adresse : ZAC Via Domitia
210 Rue de la Roussataïo
34 740 VENDARGUES

Tel : 06 42 22 48 01
e-mail : agnes.guillaumie@gdsolaire.com

Référence Devis : DEV0043 en date du 23/07/2024

Référence Bon de Commande : 1376_20240724_JDC_BdC_Debroussaillage_Zone_Ouest

Description de la Prestation :

Pour la centrale 1376 - LOUBRESSAC, la prestation attendue concerne le débroussaillage mécanique et manuel avec ramassage des résidus de fauche de la zone délaissée située au nord-ouest du site, en dehors du périmètre clôturé de la centrale. Cette zone, identifiée en jaune sur le plan de repérage annexé au présent bon de commande, représente une surface de trois mille (3000) mètres carrés. Les résidus de fauche seront stockés sur le site, dans la zone indiquée en bleu sur ce même plan.

La Prestation comprend :

- Le déplacement du personnel et du matériel aller/retour
- Le débroussaillage mécanique et manuel, ainsi que le ramassage des résidus de fauche de la zone à entretenir décrite ci-dessus
- Le stockage des résidus de fauche dans la zone spécialement prévue à cet effet, comme décrit ci-dessus
- L'évacuation des déchets produits lors de la prestation
- La remise d'un rapport avec photos à la suite de l'intervention

X.P. A.G.

Lieu de réalisation de la Prestation ou de fourniture du Matériel :

La Prestation sera réalisée à l'adresse suivante :

Centrale 1376 - LOUBRESSAC
Lieu-dit Le Rouquet, Grand Champ, Causse-Bas
46 130 LOUBRESSAC

GÉNÉRALE DU SOLAIRE

Générale du Solaire effectuera le paiement des sommes dues au Prestataire :

- suivant les termes de paiement ci-dessous :
 - o 100% du montant de la Prestation à la réception du rapport validé.
- Sur présentation préalable de facture, dans un délai de trente (30) jours fin de mois au cours duquel la facture a été reçue. Seule une facture respectant les mentions obligatoires prévues à l'article L441-3 du code de commerce sera acceptée.

La facture devra impérativement mentionner la Référence du Bon de Commande indiquée en première page du Bon de Commande.

La facture devra être envoyée par mail aux adresses suivantes :

- maxime.cornil-dieu@gdsolaire.com
- yann.vieljouves@gdsolaire.com

Tout ce qui n'est pas prévu dans les présentes conditions particulières est prévu dans les conditions générales ci-jointes que les Parties déclarent accepter.

X.P. A.G.

Siège Social

50 rue Etienne Marcel
75002 PARIS
T. +33 (0)1 72 71 59 01

GENERALE DU SOLAIRE

SAS AU CAPITAL DE 2.600.469 €
RCS PARIS : 537 375 875
TVA FR : 53 537 375 875
www.gdsolaire.com

Agence Montpellier

ZAC Via Domitia
210 rue de la Roussadaïo
34740 VENDARGUES
T. +33 (0)4 11 62 63 57